



LETTRE INFO DU CONSEIL MUNICIPAL

DECEMBRE 2015

Elections régionales

Les élections régionales se dérouleront le **dimanche 6 décembre** pour le 1^{er} tour et le **dimanche 13 décembre** pour le 2nd tour. Le bureau de vote sera ouvert de **8 h à 18 h** à la salle des Associations.

Concours de tarot Drugeon Sports

Le club de Drugeon Sports organise son traditionnel concours de tarot à la salle Foblant le **vendredi 18 Décembre 2015**. Inscriptions dès **19 h 30**. Début des jeux 20 h 30, Inscription 12 € ou 16 € avec assiette anglaise. Lots à tous les positifs.

Fermeture de la Mairie et de la bibliothèque

La Mairie et la bibliothèque municipale seront fermées les **samedis 26 décembre 2015 et 2 janvier 2016**.

Vœux du Maire

Les traditionnels vœux du Maire suivis d'un vin d'honneur auront lieu à la salle Foblant
le dimanche 3 janvier 2016 à 11 h.

Mise en ligne du site internet de la Commune

Depuis le mercredi 4 novembre, le site internet de la Commune est en ligne. Connectez-vous à l'adresse : <http://www.commune-de-bulle.fr/>. Vous trouverez un grand nombre d'informations administratives, techniques, financières mais aussi les comptes rendus de CM, une photothèque, de l'histoire, etc. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou à nous communiquer des informations à mettre en ligne. **Les associations du village** ont l'opportunité d'y faire passer leurs infos et d'y signaler leurs manifestations.

Déneigement du village

La saison hivernale est de retour, les déneigeuses aussi. Facilitez leur la vie au maximum... Respectez les piquets à neige installés. Veuillez ne pas garer vos voitures sur les trottoirs ou sur les aires de déblaiement à la veille de prévisions météorologiques annonçant des chutes de neige. Jeter la neige sur la route n'est pas non plus un geste très constructif. Merci d'avance pour votre civisme.

Encore du mobilier en vente dans les anciennes classes de Bulle

De l'ancien mobilier est toujours en vente dans les anciennes classes de Bulle. Si vous êtes intéressés, le détail du mobilier restant, photos, dimensions et prix, est visible sur le site internet de la commune, www.commune-de-bulle.fr, à la rubrique « Actualités ».



Information de la Gendarmerie Nationale / prévention des cambriolages

Opération tranquillité-vacances :

Il s'agit d'un service de sécurisation. L'opération tranquillité-vacances permet à tout particulier de signaler son absence auprès de la brigade territorialement compétente. En retour, l'unité saisie conseille le particulier pour limiter au maximum les risques de cambriolage, prend en compte cette information dans la programmation des services.

Action des Détachements de Surveillance et d'Intervention de la Réserve :

Le DSIR composé de réservistes a pour objet de compléter le dispositif de surveillance générale déployé par les compagnies de Besançon, de Montbéliard et de Pontarlier, dans le cadre de la lutte contre la délinquance. Il est employé par équipe de 3 réservistes dont un gradé réserviste issu de la Gendarmerie et exerce une surveillance rassurante, préventive et dissuasive.

Stop cambriolage :

Depuis le 19 décembre 2014, pour lutter encore plus efficacement contre les cambriolages, la gendarmerie du Doubs a mis en œuvre une application pour smartphone proposée gratuitement, par téléchargement. Elle permet la diffusion des alertes pour prévenir les utilisateurs, en temps réel, des menaces ou des risques.

Vol au crépuscule, Conseils à l'approche des fêtes de fin d'année :

Règles pour limiter le risque du vol dit « au crépuscule » :

- Équiper son habitation d'un système de fermeture fiable avec entrebâilleur.
- Toujours bien fermer à clef son domicile le temps, même très court, de son absence.
- Donner l'impression que le domicile est occupé (éclairage automatique, détecteur).
- Faire relever le courrier de sa boîte aux lettres par une personne de confiance durant les longues absences.
- Ne jamais faire part de son absence sur les réseaux sociaux.
- Dans son habitation ne jamais laisser de bijoux apparents et ne pas garder d'importantes sommes d'argent.
- Rester discret sur certains détails privés (objet de valeur possédés, lieux de rangement).
- Veiller à ne pas se faire abuser par des discours commerciaux qui permettent à des étrangers de pénétrer dans le domicile.



Passage de la TNT à la haute définition

Le **5 avril 2016**, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD). Ce rendez-vous constitue une opération technique importante qui sera accomplie en une seule nuit sur l'ensemble du territoire. Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau car seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril. Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs téléviseurs. Pour ces foyers, il est donc primordial de tester dès à présent la compatibilité de leurs téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 5 avril pour chacun de leurs postes non compatibles (un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de **25 €**), sous peine de ne plus recevoir la télévision. Des informations sont mises en ligne et téléchargeables sur le site www.recevoirlatnt.fr. Vous pouvez également appeler le **0970 818 818** (prix d'un appel local).

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous !

Le Maire

Le Conseil Municipal